

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° ARR182023

Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le code de l'Administration communale,

Vu le code général des collectivités territoriales, les articles L 2212.1 L 2212.2 et suivants,

Vu les pouvoirs de police du Maire

Vu l'emménagement d'un administré domicilié 17 rue Monseigneur Dadolle 42155 Villemontais

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation et le stationnement seront interdits :

- Sur toute la rue Monseigneur Dadolle **le vendredi 24 Mars 2023 à partir de 8 heures jusqu'à 16 h 00,**

ARTICLE 2

La signalisation sera installée par la commune

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera transmis à :

- A la Gendarmerie de Villerest,

qui sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villemontais, le 20 mars 2023

Le Maire,

GAUME Marie Françoise

